DOSSIER DE PRESSE

Mai 2015



Campagne du réseau international « Justice pour Sankara Justice pour l'Afrique »

(SURVIE, CADTM (Comité pour l'annulation de la dette du Tiers monde), Balai Citoyen, CADTM AFRIQUE, Cabinet Bénéwendé Sankara, Balai Citoyen Paris, Guilde Africaine des Réalisateurs et Producteurs, AFASPA (Association Française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique, Africavenir (Allemagne), REPPADD (Réseau Panafricain pour la Paix, la Démocratie et le Développement), Comitato SANKARAXX (Italie), Per a Pace (Corse), Comité Sankara de Montpellier, Arbeitskreis Panafrikanismus München, Collectif Baraka, COMITÉ SANKARA-ESPAÑA)

« Il est bien évident que, dès le retour de la droite aux affaires en France, nos meilleurs amis africains se précipitent sur leurs téléphones... pour demander à Jacques Foccart de mettre fin au scandale Sankara »

Extrait de l'émission « Rendez-vous avec X » de Patrick Pesnot (France Inter), 23 février 2002

« Le piano fut accordé par les américains et les français. [...] Et les services secrets français décidèrent de mettre hors-jeu Sankara. Ainsi sont les faits."

Témoignage de Cyril Allen, proche de Charles Taylor, Extrait du documentaire « Ombre africaine » de Silvestro Montanaro (chaîne italienne RAI 3), le 15 juillet 2009.

Contact presse:

Ophélie Latil,
Secrétaire générale - communication et relations presse
ophelie.latil@survie.org
01 44 61 03 25



SOMMAIRE

Sommaire	3
La France peut et doit contribuer à élucider l'assassinat de Thomas Sankara	4
Qui était Thomas Sankara ?	6
L'assassinat du président Thomas Sankara	9
Où en est le dossier judiciaire au Burkina Faso sur l'assassinat du président Thomas Sankara ?	12
Lettre de députés Burkinabè DU CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION à leurs homologues fr leur demandant l'ouverture d'une enquête parlementaire en France	,
Lettre de soutien de Madame Mariam Sankara a la demande d'enquête parlementaire	16
Les relations France – Burkina	17
Conclusion	24
ANNEXE : Un régime répressif, un pays et son président impliqués dans de nombreux conflits	25

L'ASSASSINAT DE THOMAS SANKARA

Le 15 octobre 1987, le président Thomas Sankara était assassiné par un commando de militaires du régiment de la sécurité présidentielle. Un coup d'Etat mené par Blaise Compaoré, chassé le 21 octobre dernier par une révolte populaire après 27 ans de pouvoir. L'objet de ce dossier est de rassembler les éléments connus sur l'assassinat du président Thomas Sankara, accréditant l'hypothèse de soutiens libériens – de compagnons de Charles Taylor –, mais aussi l'implication de la Côte d'ivoire, de la Libye et de la France dans ce coup d'Etat.

27 ans après, les responsables n'ont toujours pas été inquiétés, mais les événements récents permettent d'espérer des avancées rapides dans les prochains mois. Le peuple burkinabè, après 27 ans de régime ploutocrate et criminel, s'est massivement levé les 30 et 31 octobre 2014 dernier mettant fin au régime de Blaise Compaoré.

Une pétition, soutenue par de nombreux élus et personnalités, réclamant une enquête internationale indépendante et l'ouverture des archives, françaises notamment, qui pourraient amener des éléments nouveaux sur cette affaire, a déjà recueilli près de 14 000 signatures.

En avril 2011, douze députés de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, sous l'égide du Chef de file de l'opposition, ont adressé un courrier, aux présidents du Sénat, de l'Assemblée nationale et des différents groupes parlementaires français pour demander l'ouverture d'une enquête parlementaire. Une première demande avait déjà été déposée le 20 juin 2011 (voir http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion3527.asp) sans qu'elle n'ait été examinée.

C'est en effet une enquête parlementaire qui, en Belgique, a permis de lever le voile sur les derniers moments de la vie de Patrice Lumumba. Une nouvelle demande « tendant à la création d'une commission d'enquête relative à la recherche de la vérité dans l'assassinat de Thomas Sankara » a été déposée en octobre 2012 sous le numéro 248 (voir http://www.assembleenationale.fr/14/pdf/propositions/pion0248.pdf) par les députés du Front de gauche soutenus par les députés du groupe Europe Ecologie Les Verts. Le texte de la demande précise : « Nous devons répondre aux questions suivantes : pourquoi Thomas Sankara a-t-il été assassiné ? Comment cet assassinat a-t-il été rendu possible ? Quels rôles ont joué les services français et les dirigeants français de l'époque ? La DGSE savait-elle ce qui se tramait et a-t-elle laissé faire ? ».

L'exigence de justice est une des priorités auxquelles aspire la population. L'espoir est grand dans la reconstruction du pays, et dans la reconnaissance judiciaire des crimes commis sous le régime de Blaise Compaoré, et en particulier de l'assassinat de Thomas Sankara dans lequel de nombreux Burkinabé voient un exemple à suivre. Le mouvement de jeunesse du « balais citoyen », acteur important des mouvements du 30 et 31 octobre, l'a ainsi désigné comme «Cibal suprème » (Cibal = Citoyen Balayeur)

Le lieutenant-colonel Zida, premier ministre de transition au Burkina Faso a d'ores et déjà annoncé sa volonté de ré-ouvrir ce dossier judiciaire, ainsi que plusieurs autres liés au régime de Blaise Compaoré.

La France, dont les autorités ont soutenu Blaise Compaoré pendant 27 ans et ont facilité sa fuite (exfiltré par un hélicoptère français), se doit de faire un geste fort en direction du peuple burkinabé. Une enquête parlementaire en France serait un signe apprécié par les Burkinabés et leurs nombreux amis en France et dans le monde.

Un appel, signé par 50 personnalités et 30 organisations en novembre 2014 (voir à http://www.thomassankara.net/spip.php?article1710), a renouvelé cette demande d'ouverture d'une enquête parlementaire en France, tout en s'insurgeant contre l'exfiltration de Blaise Compaoré par la France. Cet appel affirme par ailleurs l'exigence de son extradition au Burkina Faso pour qu'il y soit jugé.

Pour l'association Survie, qui dénonce depuis plus de 30 ans la Françafrique, accéder à cette demande permettrait aux députés français non seulement de contribuer à établir la vérité sur l'assassinat du président Thomas Sankara et de ses camarades, mais aussi et surtout de rompre enfin le cycle de l'impunité de la Françafrique.

Le présent dossier, a été constitué en collaboration avec le réseau international « Justice pour Sankara Justice pour l'Afrique » en vue d'appuyer cette demande.



« Le plus important, je crois, c'est d'avoir amené le peuple à avoir confiance en lui-même, à comprendre que, finalement, il faut s'asseoir et écrire son développement ; il faut s'asseoir et écrire son bonheur ; il peut dire ce qu'il désire. Et en même temps, sentir quel est le prix à payer pour ce bonheur. »

Thomas Sankara (1984), extrait du film «Fratricide au Burkina, Thomas Sankara et la Françafrique » de Thuy-Tiên Ho

QUI ETAIT THOMAS SANKARA?

Le 4 Août 1983, le Capitaine Thomas Sankara, 33 ans, appuyé par des partis politiques clandestins et une partie de l'armée, prend le pouvoir en Haute-Volta (ancienne dénomination du Burkina Faso). Largement soutenu dans les villes, le nouveau pouvoir mobilise très rapidement la population à travers des Comités de défense de la révolution.



Avec ses camarades, ils entreprennent des transformations fondamentales dans tous les secteurs du pays. Le gouvernement affiche la ferme volonté de rompre définitivement avec les anciennes pratiques, comme la corruption, le laxisme dans les services de l'Etat et le népotisme, qui maintenaient jusque-là le pays dans la misère. Ils entendent développer le pays en s'appuyant sur les ressources internes et ne plus se laisser dicter les orientations politiques et économiques par les puissances extérieures.

La condition des femmes

L'émancipation des femmes fut un thème central dans la politique du Burkina Faso. Il s'agit non seulement, de reconnaître l'égalité complète avec les hommes, mais aussi une place fondamentale comme un acteur du développement du pays. Largement impulsée par le président Thomas Sankara, le pouvoir engage une lutte acharnée contre la prostitution, le mariage forcé, l'excision, la polygamie, n'hésitant pas à heurter les traditions dont certaines sont jugées rétrogrades. De nombreuses femmes acquièrent alors des postes de responsabilités à chaque échelon de l'appareil d'Etat, comme dans les organisations politiques.





La défense de l'environnement

Reconnaissant la responsabilité de l'homme dans l'avancée du désert, en partie responsable des sécheresses, l'écologie devient aussi une préoccupation majeure des nouvelles autorités. Parallèlement à la généralisation des plantations d'arbres, le pouvoir s'engage de façon volontariste dans ce qu'il a appelé les

« trois luttes » : lutte contre la coupe abusive du bois, contre les feux de brousse et contre la divagation des animaux.



Les politiques économiques

Généralement qualifiée d'auto-développement, la politique économique du président Thomas Sankara s'appuie essentiellement sur l'augmentation de la production agricole interne, la mise en place de filières jusqu'à la transformation sur place, notamment pour le coton, et le développement volontariste du marché intérieur par une incitation à « produire et consommer burkinabè » afin de limiter les importations.

Les politiques culturelles

Le FESPACO, festival du cinéma africain de Ouagadougou, connaît un développement considérable tandis que les semaines de la culture participent à un mouvement général de valorisation du patrimoine national. Dans un de ses discours les plus connus, Thomas Sankara déclarait : « Je voudrais simplement dire que nous devons accepter de vivre africain. C'est la seule façon de vivre libre et de vivre digne » (discours au sommet de l'OUA, 29 juillet 1987, voir http://thomassankara.net/spip.php?article8)



La politique internationale : panafricanisme et indépendance

Le président Thomas Sankara appelait à l'unité africaine ainsi qu'à une lutte contre la domination des Etats occidentaux et l'exploitation des richesses du continent. Il était très engagé dans le mouvement des non-alignés, allié avec Jerry Rawlings au Ghana mais aussi Fidel Castro et les révolutionnaires du Nicaragua par

exemple. Face à la France, outre la solidarité entre les peuples français et burkinabè, il n'hésitait pas à exprimer ses désaccords avec la politique extérieure comme la complaisance à l'égard du régime d'apartheid en Afrique du Sud par exemple.

Gestion du pouvoir

Au niveau national, la politique était définie par le Conseil national de la révolution (CNR), et mise en application localement par les Comités de défense de la révolution (CDR). Mais certains CDR d'entre eux abusaient de leur pouvoir. En tant que président, Thomas Sankara assumait les dérives de l'ensemble du système politique.

La période, précédant son assassinat, fut assez confuse. Une certaine lassitude se faisait sentir. Mais alors qu'il prône une pause et propose de rectifier le processus, certains complotent déjà pour l'écarter. La population se détourne des CDR et les syndicats sont mis au pas.

Les dirigeants actuels se refusent à ce que la lumière soit faite sur les exactions qui ont eu lieu durant la révolution, ce qui laisse penser qu'ils en couvrent les auteurs.

Quant au président Thomas Sankara, il tranche avec la plupart des dirigeants africains passés et actuels, par sa force de travail, son engagement, sa sincérité, sa simplicité et surtout son intégrité. Au-delà du Burkina Faso, la jeunesse du continent en a fait son héros et son modèle. Il reste en effet celui qui a rendu sa fierté et sa dignité à son peuple en lui donnant confiance en ses possibilités.

« Notre révolution n'aura de valeur que si, en regardant derrière nous, en regardant à nos côtés et en regardant devant nous, nous pouvons dire que les Burkinabè sont, grâce à la révolution, un peu plus heureux, parce qu'ils ont de l'eau saine à boire, parce qu'ils ont une alimentation abondante, suffisante, parce qu'ils ont une santé resplendissante, parce qu'ils ont l'éducation, parce qu'ils ont des logements décents, parce qu'ils sont mieux vêtus, parce qu'ils ont droit aux loisirs ; parce qu'ils ont l'occasion de jouir de plus de liberté, de plus de démocratie, de plus de dignité. Notre révolution n'aura de raison d'être que si elle peut répondre concrètement à ces questions... La révolution, c'est le bonheur. Sans le bonheur nous ne pouvons pas parler de succès. Notre révolution doit répondre concrètement à toutes ces questions »

Discours du 2 octobre 1987 à Tenkodogo (voir http://thomassankara.net/spip.php?article41)

L'ASSASSINAT DU PRESIDENT THOMAS SANKARA

Les conditions de l'assassinat

Le 15 octobre 1987, le président Thomas Sankara est assassiné avec quelques-uns de ses collaborateurs par un commando de militaires du régiment de la sécurité présidentielle. Blaise Compaoré prend le pouvoir... et l'a conservé jusqu'à sa fuite, avec l'aide de l'armée française, le 31 octobre 2014, dès le deuxième jour d'une insurrection générale de la population!

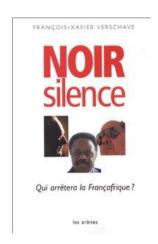
Les acteurs connus de cet assassinat ne sont depuis nullement inquiétés, au contraire. Ainsi, le Chef du commando, l'adjudant Hyacinthe Kafando, a même été député du CDP (Congrès pour la démocratie et le progrès), durant une législature à la fin des années 2000. Quant au capitaine Gilbert Diendéré, ancien chef d'état-major personnel de Blaise Compaoré, il a été élevé au rang de chevalier dans l'Ordre national de la légion d'honneur française lors d'un séjour en France en mai 2008.

Des ramifications internationales

Les premières investigations ne mentionnaient que la présence de militaires burkinabè sur les lieux. Mais depuis plusieurs témoignages confortent la thèse d'un complot international. Le président Thomas Sankara inquiétait de nombreux autres chefs d'Etat africains, car il donnait un exemple d'intégrité et de dévouement qui faisait rêver l'ensemble des peuples africains. Hors du continent, il inquiétait en raison de son combat contre la domination des pays occidentaux et de son non-alignement en période de Guerre froide. Des éléments sont apparus au fil des années, révélant une implication, à différents niveaux, de la Côte d'Ivoire, de la France, des Etats-Unis, de la Libye ainsi que de Libériens de l'entourage de Charles Taylor¹.

Blaise Compaoré





Félix Houphouët Boigny



Déjà en 1993, une source indiquait la présence probable de Libériens sur les lieux de l'assassinat ². La Libye de M. Kadhafi semble être également impliquée dans l'assassinat du président Thomas Sankara, comme

¹ Charles Taylor et ses compagnons libériens ont ensuite mené des guerres extrêmement sanglantes au Libéria et en Sierra Leone. Il a été condamné par les juges du Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL) à cinquante ans de prison, à la suite d'un procès fleuve lors duquel les complicités de Blaise Compaoré et Mouammar Kadhafi ont été maintes fois évoquées.

² S. Byron Star, "The Ecomog Initiative in Liberia: a Liberian perspective", in *Issue*, n°1-2 199, p. 80.

l'indique F.X. Verschave, ancien président de l'association Survie dans son ouvrage *Noir Silence*³. Cet assassinat est d'ailleurs présenté comme le « sacrifice fondateur » de l'alliance entre Kadhafi et la Françafrique, avec la complicité de la Côte d'Ivoire de Félix Houphouët-Boigny, qui soutiendra ensuite avec Blaise Compaoré Charles Taylor dans ses guerres au Libéria et en Sierra Leone.

La participation des Libériens et de la CIA

Les témoignages sur la participation de Charles Taylor et de ses hommes au coup d'Etat au Burkina Faso restent confus, mais attestent qu'ils ont joué un rôle. Le général John Tarnue, un ancien proche de Taylor, a le premier évoqué la présence de Libériens (voir http://www.thomassankara.net/spip.php?article168). Prince Johnson s'est exprimé d'abord devant la Commission Vérité et Réconciliation du Libéria, puis devant des journalistes (voir http://thomassankara.net/spip.php?article677). Il déclare en effet à un journaliste de RFI en octobre 2008 : « La seule option pour notre formation, rester au Burkina puis aller en Libye, était de répondre positivement à la requête de Blaise, c'est-à-dire se débarrasser de Thomas Sankara qui était contre notre présence au Burkina. »

Plus récemment, dans un documentaire italien de Silvestro Montanaro diffusé sur RAI N°3 le 15 juillet 2009, Cyril Allen, ancien proche de Charles Taylor, déclare : « - Le piano fut accordé par les Américains et les Français. Il y avait un homme de la CIA à l'ambassade des Etats-Unis au Burkina qui travailla en étroit contact avec le chef des services secrets de l'ambassade française, eux ont pris les décisions les plus importantes - Silvestro : Ensuite la CIA et les services secrets français...

- Allen: Et les services secrets français décidèrent de mettre hors jeu Sankara. Ainsi sont les faits. » (Voir l'intégrale des témoignages traduits en français sur http://www.thomassankara.net/spip.php?article794).

Un autre témoignage avance l'hypothèse d'une manipulation de Charles Taylor par la CIA. Ce dernier a raconté lui-même à son procès, la façon rocambolesque avec laquelle il a pu s'évader d'un quartier de haute sécurité alors qu'il était détenu aux Etats-Unis⁴. Une telle évasion aurait été impossible sans complicité au sein de l'administration pénitentiaire. Et en janvier 2012, le Boston Globe révélait que l'agence de renseignement de la Défense américaine (DIA) avait confirmé que certains de ses agents et d'autres de la CIA avaient commencé à travailler avec Taylor au début des années 80⁵,

Et la France?

Les témoignages de ces Libériens mettent en cause la France et ses services secrets. Une entreprise de déstabilisation semble avoir été organisée de différentes formes. Dans la période précédant le coup d'Etat, Ouagadougou était inondée de tracts exacerbant les tensions entre Blaise Compaoré et Thomas Sankara, tandis que dans la presse internationale paraissaient des articles hostiles au second.

Ainsi, le journaliste François Hauter a été contacté par Guy Penne, le Monsieur Afrique de Mitterrand, puis introduit auprès de l'amiral Lacoste qui a appelé la direction des renseignements généraux et lui a proposé de rencontrer le chef des opérations africaines. Ce dernier a remis au journaliste, dans un café, un dossier pour nourrir un article hostile à la révolution burkinabè. François Hauter explique : « J'ai été manipulé dans cette affaire de façon horrible. Je vous donne cet exemple, il est le plus dramatique que j'ai vécu » (voir le compte rendu de son intervention publique sur http://www.thomassankara.net/spip.php?article625).

³ François Xavier Verschave, *Noir Silence Qui arrêtera la Françafrique ?* Les Arènes 2000, p. 346.

⁴ Voir http://www.jeuneafrique.com/actu/20090715T125838Z20090715T125819Z/.

Voir http://www.bostonglobe.com/metro/2012/01/17/mass-escapee-turned-liberian-dictator-had-spy-agency-ties/DGBhSfjxPVrtoo4WT95bBl/story.html

L'émission de Patrick Pesnot sur France Inter du 23 février 2002 Rendez-vous avec M. X est consacrée à l'assassinat du président Thomas Sankara. M. X, censé être « retraité des services secrets », déclare : « Il est bien évident que, dès le retour de la droite aux affaires en France, nos meilleurs amis africains se précipitent sur leurs téléphones... pour demander à Jacques Foccart de mettre fin au scandale Sankara... » Plus loin : « A votre avis, dès le retour de Foccart, on songe vraiment à se débarrasser de Sankara ? Bien sûr. » Puis à la question : « Les services secrets vont-ils jouer un rôle ? », M. X répond : « Comment pourrait-il en être autrement ? L'Afrique est truffée d'agents, des anciens qui travaillent directement pour des dirigeants africains ou des compagnies. Il y a ceux qui sont en activité et qui veillent à préserver nos intérêts là-bas. »



Certes, les intérêts économiques de la France ne sont pas très importants dans ce pays, mais le président Thomas Sankara pouvait représenter un danger. Ses actions résolues contre la corruption, mais aussi le rôle qu'il jouait dans les instances internationales où il se posait en porte-parole déterminé des plus démunis, dénonçant sans relâche « l'impérialisme » des grandes puissances, détonaient par rapport aux autres présidents africains. De plus, la popularité rapidement acquise inquiétait les présidents de la région pour l'exemple d'un autre possible qu'il donnait aux autres peuples. Les éléments répertoriés ci-dessus ne permettent pas de tirer des conclusions définitives, mais ne sont-ils pas suffisants pour justifier une véritable investigation dans notre pays, notamment en direction des différents services intervenant en Afrique ?

Il est essentiel de lutter contre l'impunité en Afrique, notamment au Burkina Faso. L'impunité dont jouissent la majorité des acteurs politiques en Afrique constitue l'une des principales entraves au développement de la démocratie. Elle contribue à la prévalence de guerre civile pour la mainmise sur les richesses du sous-sol ou de la violence politique, comme récemment en Côte d'Ivoire ou actuellement en République démocratique du Congo.

La France, qui se prétend pays des droits de l'Homme, se doit d'assumer sa responsabilité, de contribuer à faire connaître la vérité et de permettre à la justice d'être rendue.

OU EN EST LE DOSSIER JUDICIAIRE AU BURKINA FASO SUR L'ASSASSINAT DU PRESIDENT THOMAS SANKARA ?

Constitution du dossier

Peu avant le dixième anniversaire de l'assassinat du président Thomas Sankara, Mme Sankara et ses enfants portaient plainte contre X devant les instances judiciaires du Burkina Faso, avant le délai de prescription décennale, pour assassinat et faux en écriture administrative. Le certificat de décès du président Thomas Sankara portait en effet la mention « mort de mort naturelle ».

Après maintes péripéties judiciaires, notamment le renvoi entre juridiction civile et militaire, le dossier est finalement bloqué. La plainte est déboutée en Cour suprême, après cinq années d'efforts de la part dest avocats de la famille.

Un collectif juridique international, composé d'une quinzaine d'avocats issus de différents pays, présente en 2002 une nouvelle plainte cette fois devant le Comité des droits de l'Homme de l'ONU. La famille Sankara porte plainte contre le Burkina Faso pour violation du Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux droits civils et politiques (http://www.grila.org/sankara francais.html).

Les tergiversations du Comité des droits de l'Homme de l'ONU

Le 18 juin 2003, le Comité des droits de l'Homme des Nations unies juge recevable cette plainte. En avril 2006, ce comité reconnaît plusieurs violations du Pacte International relatif aux droits civils et politiques et somme le Burkina Faso d'élucider l'assassinat du président Thomas Sankara, de fournir à la famille les moyens d'une justice impartiale, de rectifier son certificat de décès, de prouver le lieu de son enterrement, de compenser la famille pour le traumatisme subi, d'éviter que pareille tragédie ne se reproduise, et de divulguer publiquement la décision du Comité⁶. Le comité international justice pour Sankara y voit alors une « victoire historique » contre l'impunité.

S'ensuit un échange de mémorandum entre les parties. Le 21 avril 2008, le Comité des droits de l'Homme publie un communiqué dans lequel il déclare notamment : « Le Comité considère le recours de l'Etat partie comme satisfaisant aux fins du suivi de ses constatations et n'a pas l'intention d'examiner cette question plus en avant au titre de la procédure de suivi. ⁷ »

Que s'est-il passé entre son verdict d'avril 2006 et le communiqué du 21 avril 2008 ?

- Le certificat de décès a bien été rectifié mais par le simple retrait de la mention « mort naturelle » sans qu'aucune précision n'ait été donnée sur les circonstances de sa mort ;
- Aucune preuve n'a été donnée quant au lieu réel de la sépulture ;
- La famille s'est vue proposer une indemnité, mais il semble, selon le communiqué ci-dessous, que les membres de la commission étaient mal informés de la somme proposée. En effet, certains experts avaient évoqué 434 millions FCFA au lieu des 43 millions FCFA effectivement proposés. La famille a refusé cette somme considérant que l'Etat burkinabé ne saurait se dérober à la recherche de la vérité par une indemnisation financière ;
- Enfin, aucune enquête n'a été diligentée.

⁶ On trouvera la déclaration intégrale du Comité des droits de l'Homme sur http://www.grila.org/verdict_unhcr.htm, et une analyse de cette déclaration sur http://www.thomassankara.net/spip.php?article159.

⁷ On trouvera ce communiqué intégral et une analyse sur http://www.thomassankara.net/spip.php?article569

En sommeil depuis 2003, la Cour d'appel avait alors jugé de l'impossibilité pour la famille Sankara d'invoquer la séquestration. La chambre criminelle de la Cour de cassation a été de nouveau appelée en juin 2012 par les avocats de la famille à se prononcer sur la plainte contre X pour séquestration. Le 28 juin, le verdict est tombé : « La cour de Cassation a déclaré le dossier recevable en la forme, le rejette dans le fonds et condamne les demandeurs aux dépens », selon la terminologie du langage juridique. En clair, la famille est déboutée et cette plainte est définitivement rejetée.

Mais depuis la chute de Blaise Compaoré le 31 octobre 2014, les choses bougent rapidement. Ainsi, le 22 novembre, Michel Kafando, président de la transition, a autorisé l'expertise de la tombe supposée de Thomas Sankara en vue d'effectuer des tests ADN. Le 28 novembre, C'est le lieutenant-colonel Zida, premier ministre de transition qui annonce que le dossier Sankara sera entièrement ré-ouvert et que justice sera rendue. Il a par ailleurs demandé l'extradition de Blaise Compaoré réfugié au Maroc.

D'autres initiatives



Le 15 octobre 2009, le Collectif Juridique, représenté par Me Djammen Nzépa, avocat au Barreau de Toulouse, annonce avoir introduit une procédure judiciaire aux fins d'expertise des empreintes génétiques du corps censé être celui de Thomas afin de les comparer à celles prélevées sur les deux enfants Sankara. Cette procédure semble bloquée. Elle a connu quelques rebondissements en 2014, mais les juges se sont finalement déclarés incompétents.

Par ailleurs, un collectif international, soutenu par de nombreuses ONG, a lancé, en décembre 2009, une pétition internationale disponible en cinq langues demandant une enquête internationale indépendante et l'ouverture des archives, en France notamment. Elle a déjà reçu le soutien de nombreuses personnalités et artistes: José Bové, Alain Mabanckou, Tiken Jah Fakoly, Eduardo Galeano, Didier Awadi, Balufu Bakupa-Kanyinda, Jean Ziegler, Didier Daeninckx... mais aussi de députés et de sénateurs, d'associations et de partis politiques (voir la liste des signataires sur http://www.thomassankara.net/spip.php?article866).

Ce dossier vise à appuyer une demande d'enquête parlementaire qui permettrait l'accès aux archives françaises de l'époque afin d'apporter de nouveaux éléments sur le déroulement du coup d'Etat et de l'assassinat du président Thomas Sankara. Rappelons à cet égard, que les détails de l'assassinat de Lumumba ont pu être révélés en 2001 à la suite de l'ouverture d'une enquête parlementaire auprès du parlement belge.

Depuis, la campagne se poursuit à travers notamment les réseaux sociaux, de nombreuses réunions publiques, des ateliers lors des forums sociaux, des interpellations de députés, des lettres ouvertes publiées dans des journaux, des réunions publiques mais aussi dans la rue. Profitant du FESPACO (Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou) en mars 2015, une nouvelle conférence de presses a été organisée à Ouagadougou avec le Balai citoyen et des députés du Conseil national de la transition, en présence notamment du musicien Smockey et du cinéaste Balufu Bakupa-Kanyinda pour annoncer que qu'une nouvelle en direction de l'assemblée nationale française était en cours de signature parmi les députés de la transition.



LETTRES DE DEPUTES BURKINABE DU CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION A LEURS HOMOLOGUES FRANÇAIS LEUR DEMANDANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PARLEMENTAIRE EN FRANCE

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

LEGISLATURE DE LA TRANSITION

GROUPE PARLEMENTAIRE Liberté - Démocratie - Justice (LDJ)

BURKINA FASO Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, 0 5 MAI 7015

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale REPUBLIQUE DE FRANCE

N/Réf. 0 1 2 - / 1 5 - /CNT/GP-LDJ

Objet : Requête aux fins de création

d'une commission d'enquête parlementaire dans le cadre de l'assassinat du Président Thomas SANKARA

Chers Collègues Députés,

Tout en vous présentant nos sincères compliments ainsi que nos encouragements pour le combat quotidien que mène le Parlementaire français pour la justice et la démocratie en France, nous signataires de la présente, voudrions, au nom de la Coopération entre les peuples et particulièrement ceux de nos deux pays, vous saisir expressément aux fins d'une demande de création au sein du Parlement français d'une commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat du président Thomas SANKARA.

En effet, le 15 Octobre 1987, le Président du Burkina Faso, Thomas SANKARA, a été assassiné avec nombre de ses compagnons. Une proclamation a été faite arguant de ce que le Président SANKARA avait été démis de ses fonctions. Un certificat médical a même été délivré dans lequel il est stipulé que le Président SANKARA est mort de mort naturelle.

Depuis lors, le pouvoir d'alors n'a rien entrepris pour la manifestation de la vérité malgré les constations du comité des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations unies (ONU) a travers sa communication N° 1159/2003 adopté le 28 Mars 2006 dont l'article 13 dispose que « le Comité des Droits de l'homme agissant en vertu du paragraphe 4 de l'article 5 du protocole facultatif juge que les faits dont il est saisi font apparaître une violation des articles 7 et 14, paragraphe 1 du pacte ».

Par ailleurs, la France a pu être citée dans ce crime abominable par plusieurs sources sans qu'elle ait formelle démenti son implication. En outre, le déni de justice opéré par les anciennes autorités judiciaires au Burkina Faso laisse établir un très fort soupçon quant aux rôles et responsabilités de l'Etat français qu'il conviendrait de clarifier pour l'image de marque de la France et pour la justice que réclament des millions de burkinabé et d'africains qui exigent la vérité dans l'assassinat du président thomas SANKARA.

C'est pourquoi nous, députés du conseil National de la Transition du Burkina Faso, vu les accords de coopération entre la France et le Burkina Faso et connaissant l'attachement des députés du Parlement français aux valeurs de la démocratie et la justice, sollicitons votre entremise pour exiger du Parlement français une commission d'enquête parlementaire qui contribuera sans nul doute à élucider l'affaire Thomas SANKARA.

Dans cette attente, et dans l'espoir que notre requête sera favorablement accueillie par le Parlement et le peuple français, nous vous prions de croire, Chers Collègues Députés, l'expression de notre haute considération.

Fait à Ouagadougou, le 0 5 MAI 2015

	Ont signe :				
N°	NOM ET PRENOMS	SIGNATURE			
1	BAZIE Jean-Hubert	# -			
2	KONE IBRAHIMA	touse			
3	LOMPO K Rine	Sm			
4	El Hadj KABRE Mamadon O.	S			
5	LOMPO yumanli	I Trans			
6	BAZIE Thomas d'Aquin	homes			
7	NABALOUM Brumo	Blu			
8	BOUDA GILBERT	10000			
9	QUEDRACGO Alphonse Marie	The state of the s			
10	ZOUNGRAND O. CELED	Al			
11	SORGO EVRARD	Many			
12	Tientore Issa	\$			
13	Onedrasyo Marian	404			
14	Naiga Indina	house			
15	(Ourthoop Parcel ;	1-0			
16	Love Aboranem	Kull			
17	The chargo W Claude	the			

18	YAMEDGO PAM	Any
19	Congo Sapiotou	610
20	Canboré Abouberkar	
21	SAMEO Changer	11/1
22	Pentingne A - Their plants	Temp 1
23	Darga Sdrissa	Jante /
24	Suedraogo Honorine W	Charling
25		Call
26	SANKARA Alexandre -	10000
27	3 300 1 (1800000	1
28		
29		
30		

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

BURKINA FASO Unité - Progrès - Justice

LEGISLATURE DE LA TRANSITION

GROUPE PARLEMENTAIRE Organisation de la Société Civile (OSC)

Ouagadougou,

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale REPUBLIQUE DE FRANCE

N/Réf.: 015-2015/CNT/GP-OSC

Objet : Requête aux fins de création

d'une commission d'enquête parlementaire

dans le cadre de l'assassinat du Président Thomas SANKARA

Chers Collègues Députés,

Tout en vous présentant nos sincères compliments ainsi que nos encouragements pour le combat quotidien que mène le Parlementaire français pour la justice et la démocratie en France, nous signataires de la présente, voudrions, au nom de la Coopération entre les peuples et particulièrement ceux de nos deux pays, vous saisir expressément aux fins d'une demande de création au sein du Parlement français d'une commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat du président Thomas SANKARA.

En effet, le 15 Octobre 1987, le Président du Burkina Faso, Thomas SANKARA, a été assassiné avec nombre de ses compagnons. Une proclamation a été faite arguant de ce que le Président SANKARA avait été démis de ses fonctions. Un certificat médical a même été délivré dans lequel il est stipulé que le Président SANKARA est mort de mort naturelle.

Depuis lors, le pouvoir d'alors n'a rien entrepris pour la manifestation de la vérité malgré les constations du comité des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations unies (ONU) a travers sa communication N° 1159/2003 adopté le 28 Mars 2006 dont l'article 13 dispose que « le Comité des Droits de l'homme agissant en vertu du paragraphe 4 de l'article 5 du protocole facultatif juge que les faits dont il est saisi font apparaître une violation des articles 7 et 14, paragraphe 1 du pacte ».

Par ailleurs, la France a pu être citée dans ce crime abominable par plusieurs sources sans qu'elle ait formelle démenti son implication. En outre, le déni de justice opéré par les anciennes autorités judiciaires au Burkina Faso laisse établir un très fort soupçon quant aux rôles et responsabilités de l'Etat français qu'il conviendrait de clarifier pour l'image de marque de la France et pour la justice que réclament des millions de burkinabé et d'africains qui exigent la vérité dans l'assassinat du président thomas SANKARA.

C'est pourquoi nous, députés du conseil National de la Transition du Burkina Faso, vu les accords de coopération entre la France et le Burkina Faso et connaissant l'attachement des

1

députés du Parlement français aux valeurs de la démocratie et la justice, sollicitons votre entremise pour exiger du Parlement français une commission d'enquête parlementaire qui contribuera sans nul doute à élucider l'affaire Thomas SANKARA.

Dans cette attente, et dans l'espoir que notre requête sera favorablement accueillie par le Parlement et le peuple français, nous vous prions de croire, Chers Collègues Députés, l'expression de notre haute considération.

Fait à Ouagadougou, le 30-04-2015

signé :

Le Président du Groupe Parlementaire OSC

Député Hervé OUATTARA

Ces deux lettres des députés des partis politiques de l'ex opposition et Président du Groupe parlementaire des Organisations de la société font suite à un premier courrier de 12 députés burkinabè écrit en 2011, qui, déjà, à l'époque, avaient fait une demande similaire.

LETTRE DE SOUTIEN DE MADAME MARIAM SANKARA A LA DEMANDE D'ENQUETE PARLEMENTAIRE

Mesdames et Messieurs les Parlementaires Français,

Au nom de la famille du feu Président Thomas Sankara, je tiens à vous dire merci de l'aide que vous nous apportez dans la lutte contre l'impunité que nous menons depuis 14 ans avec la Campagne Internationale Justice pour Sankara.

L'initiative d'un collectif d'associations françaises et de parlementaires burkinabè vous appelant à ouvrir une commission d'enquête sur les responsabilités de la France dans l'assassinat du Président Thomas Sankara, sont pour nous d'une grande importance.

Nous sommes sûrs que si cette commission peut travailler de façon impartiale et sereine, elle nous apportera une contribution majeure à la cause toujours pendante de la Campagne Internationale Justice pour Sankara et aidera à faire la lumière sur cette affaire, tout en contribuant à éviter la reproduction d'actes d'impunité de cette ampleur en Afrique.

En vous exprimant une fois de plus au nom de la famille Sankara ma plus profonde gratitude pour votre précieuse intervention, je vous prie d'accepter, Mesdames et Messieurs les parlementaires, l'expression de ma haute considération.

Madame Sankara Mariam

Montpellier le 16 juin 2011

LES RELATIONS FRANCE - BURKINA

Les réseaux de soutien à Blaise Compaoré

Les relations entre la France et le Burkina ont toujours été difficiles lorsque Thomas Sankara était au pouvoir. L'aide française a diminué tandis que le Burkina n'hésitait pas critiquer la politique extérieure française, trop tolérante avec le régime d'apartheid en Afrique du Sud. Ces critiques ont été énoncées publiquement sans détour au cours d'un échange public en 1986 entre les présidents François Mitterrand et Thomas Sankara. Le Burkina a par ailleurs fait campagne pour l'indépendance de la Nouvelle Calédonie. A tel point que les députés de droite, devenus majoritaires en 1986, se sont insurgés contre ce pays à l'Assemblée nationale.

Après l'assassinat du président Thomas Sankara, les réseaux de soutien au nouveau président s'organisent, d'abord discrètement. Jean Guion, président de l'alliance francophone, ancien militant de l'Union des Jeunes pour le Progrès (UJP), qui a grandi dans l'ombre d'Alain Messmer puis de Jacques Chaban Delmas, est parmi les plus actifs. Il publie en 1999 un véritable panégyrique intitulé *Blaise Compaoré, réalisme et intégrité. Portrait de l'homme de la rectification*, préfacé par Stéphane Hessel. Si Jean Guion en fait son gagne-pain, d'autres réseaux se mobilisent discrètement comme certains membres du « club 89 » de Jacques Toubon, chargé de mission par Sarkozy en 2010 pour le cinquantenaire des indépendances africaines.

Blaise Compaoré, était le numéro 2 de la Révolution lorsqu'il rencontra Chirac, alors Premier ministre, via le président ivoirien Houphouët Boigny et Jacques Foccart, qui lui présenta l'état-major de la droite française, en particulier Charles Pasqua⁸. Invité à assister au défilé des Champs Elysées comme seul invité d'honneur en 1995, reçu par Sarkozy en novembre 2008, il a toujours été depuis considéré comme un ami de la France. D'ailleurs, au défilé du 14 juillet 2010 à Paris, c'est lui qui a pris place à la tribune officielle entre Nicolas Sarkozy et François Fillon.

Depuis les années 1990, Blaise Compaoré a reçu de nombreuses décorations. Accueilli par Alain Messmer à l'Académie des sciences d'Outre-mer, il en est nommé membre correspondant à la place d'Houphouët Boigny! L'ambassadeur du Burkina en France de 1992 à 1996, Frédéric Korsagha, est élevé au grade de grand officier de l'ordre du mérite alors que « depuis 1980 aucun ambassadeur n'avais reçu une telle distinction, la plus haute qui puisse être accordée à une personnalité étrangère en France ⁹ ».

Le Burkina Faso de Blaise Compaoré sait renvoyer l'ascenseur. En 1992, le président burkinabè remet l'Etoile d'or du Nahouri – la plus haute distinction du pays – à Jacques Foccart, Jean Guion et Pascal Chaigneau, ce dernier est alors président de l'Ecole des hautes études internationales de Paris et « lobbyiste de la françafrique ¹⁰ ». C'est par exemple aussi au Burkina qu'atterrissent les militants du Front islamique du Salut (FIS) expulsés de France en 1994 alors que Charles Pasqua est ministre de l'Intérieur.

Une association de soutien très influente

La disparition d'Houphouët-Boigny en 1993 avait laissé un grand vide dans la région, que seul Blaise Compaoré, au pouvoir depuis 1987, semblait pouvoir combler.

Le 8 novembre 2005, dans les salons du Sénat, est annoncée officiellement la création de l'Association des Amitiés France-Burkina Faso (AFBF). Son président n'est autre que Guy Penne, chargé des affaires africaines

⁸ Jeune Afrique du 2 juin 1998.

⁹ Le Burkina Faso, Frédéric Lejeal, Karthala 2002, p.194 et suivante sur les relations avec le France.

¹⁰ Idem P. 195.

à l'Elysée de 1981 à 1986, que Thomas Sankara désignait comme le responsable de son arrestation en mai 1983 et qui a été accusé par un journaliste français ¹¹ de manipulation visant à ternir la révolution burkinabè (voir paragraphe sur le sujet p8). Loïc Le Floch Prigent, dans ses confessions publiées dans *L'Express* du 12 décembre 1996, déclarait que Guy penne était le « *Foccart de Mitterrand* ».

Guy Penne s'entoure de personnalités de tout premier plan, dont de nombreux anciens ministres de la Coopération, comme Michel Roussin, ancien chef des services secrets, longtemps responsable Afrique du groupe Bolloré, ami de Sarkozy. Ce groupe, dont le développement sur le continent est spectaculaire, est présent au Burkina dans le tabac, le transport, le transit, et le coton. On retrouve encore au sein de l'AFBF, Jacques Godefrain, proche de Foccart, Charles Josselin et Pierre-André Wiltzer, ancien haut représentant pour la sécurité et la prévention des conflits au moment où Blaise Compaoré s'implique dans la résolution du conflit ivoirien.

C'est lors une réunion de l'AFBF qu'un de ses membres « a expressément demandé à la classe politique française d'apporter tout son soutien au président Compaoré et a lancé un appel pour que lui soit attribué le prix Nobel de la paix ¹² ». Tout un programme ! Coïncidence ? Ce n'est que quelques mois après la mise en place de cette association que Blaise Compaoré est reconnu comme homme de paix par la communauté internationale. Le décès de Guy Penne en juillet 2010 semble avoir mis un coup d'arrêt à la vitalité de cette association.





Compaoré ami de la France

Depuis les louanges lui sont adressées de toute part, comme médiateur ou « stabilisateur » dans les conflits du continent africain. Très impliquée dans les forces de l'ONU au Darfour, en Haïti, et dans la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest, l'armée burkinabè semble avoir glané ses galons d'armée recommandable sur le plan international. Mais une fois rentrés au pays, les militaires manifestent régulièrement pour réclamer leur dû.

Cela cache difficilement la face sombre du personnage : après son accession au pouvoir en 1987, l'ancien, président burkinabè avait notamment soutenu activement les milices de Charles Taylor au Liberia et en Sierra Leone, participé à des trafics de diamants au profit du mouvement rebelle angolais UNITA, et abrité plus récemment les "rebelles ivoiriens" avant qu'ils ne déclenchent la guerre dans leur pays.

Sur le plan intérieur, le bilan laisse de même à désirer : corruption, appropriation d'une bonne partie de l'économie par le clan Compaoré, spoliation de terres au profit des dignitaires pour l'agro-industrie, paupérisation de la population...

¹¹ M. Guy penne lui a fait rencontrer un membre des services secrets qui lui a remis des documents ; voir page 9 et à l'adresse http://thomassankara.net/spip.php?article625.

¹² Sidwaya, n°5865, 4 avril 2007.

Une dizaine de conventions, dont certaines signées en 2009, régissent la coopération militaire franco burkinabé, portant sur la formation des élites, la modernisation de l'organisation et l'amélioration des équipements des Forces Armées Nationales. Par ailleurs, lorsque l'avocat Robert Bourgi a déclaré en septembre 2011 que des hommes politiques français avaient reçu des valises de billet, il a cité Blaise Compaoré parmi ces généreux sponsors.



L'arrivée au pouvoir de François Hollande en 2012 n'a pas produit de rupture avec la Françafrique

Déjà, en 2011, Ségolène Royal avait déjà déclaré : « Le Burkina peut compter sur moi dans sa volonté de redorer son image à l'étranger ». Une image, il est vrai, alors quelque peu détériorée, après 3 mois de révolte de la jeunesse et de multiples mutineries de militaire à travers tout le pays. Après l'arrivée de l'équipe Hollande, le premier indice de continuité fut la déclaration de Laurent Fabius en visite au Burkina Faso en juillet 2012 : « Sur les relations bilatérales, les choses vont très bien. La France et le Burkina Faso sont amis de longue date. Les relations entre nos gouvernants sont excellentes. La coopération va se poursuivre, s'amplifier si c'est possible. Nous n'allons pas inventer des problèmes là où ils n'existent pas. Il s'agit d'une véritable coopération de long terme, fluide, et nous avons l'intention, bien sûr, de la poursuivre ».



Mais c'est principalement la crise malienne, puis l'opération Serval, qui va renforcer la légitimation de Blaise Compaoré par la France comme médiateur du conflit : Le dictateur est reçu à l'Elysée le 18 septembre 2012, puis invité au sommet de l'Elysée pour la Paix et la Sécurité en Afrique de décembre 2013. A chaque étape de la crise malienne, puis de l'intervention française directe avec l'opération Serval, Blaise Compaoré se comporte comme médiateur et courroie de transmission de certains intérêts français : l'exemple le plus emblématique en est le double jeu commun de la France et du Burkina vis à vis du

MNLA (Mouvement national de libération de l'Azawad). Comment expliquer autrement le fait que le MNLA, à l'origine de la crise malienne et de la partition du pays en 2012, soit considéré comme interlocuteur légitime par la France et le Burkina suite à l'opération Serval, et occupe encore jusqu'à aujourd'hui la région de Kidal, au mépris de la souveraineté du Mali sur l'ensemble de son territoire.

Plus globalement, on peut parler d'une recomposition de la famille françafricaine autour de François Hollande au cours de la préparation de l'opération française au Mali, suivie par l'intervention directe au Mali puis en Centrafrique (http://www.syllepse.net/syllepse.net/syllepse.images/divers/ficheFRANCAFRIK.pdf). Ce n'est pas le moindre paradoxe que de constater que l'opération Serval et le réinvestissement massif de l'armée française en Afrique (Mali, Centrafrique) ont contribué à remettre en selle certaines des plus vieilles dictatures de la région : Idriss Déby, Faure Gnassingbé ou Blaise Compaoré.

Par exemple, le 5 juin 2013 après une audition de Blaise Compaoré, Elisabeth Guigou proclame devant la commission des affaires étrangères : « Ces applaudissements, qui ne sont pas systématiques dans notre Commission, témoignent de notre gratitude pour le rôle que vous jouez et pour la vision que vous avez du développement de votre pays et du continent africain ». Blaise Compaoré s'est ainsi longtemps positionné comme étant incontournable dans toutes les crises de la sous-région. Cette aura de faiseur de paix, clairement usurpée au regard du bilan criminel de sa politique nationale et internationale (cf. annexe), reposait sur l'appui constant des autorités françaises.

Celles-ci voyaient cependant d'un mauvais œil son intention de modifier la constitution de son pays afin de pouvoir légalement se représenter en 2015, mais sans jamais brusquer le dictateur dont le soutien restait si précieux dans la sous-région.

L'embarras et les compromissions de la diplomatie française ont été manifestes dans les jours précédant et suivant la chute du despote avec les postures embarrassées d'un ministre des Affaires étrangères français se contentant dans un premier temps d'un appel au calme et à la protection des ressortissants, et de personnalités politiques telles que le député socialiste François Loncle, défendant en pleine crise le bilan du dictateur burkinabè face aux médias. Dans une lettre datée du 7 octobre, François Hollande se contentait de proposer comme solution de sortie un poste dans une organisation internationale.

Ce qui est désormais avéré, c'est le rôle actif de la France dans la fuite de Blaise Compaoré. Après avoir louvoyé en expliquant que la France avait joué un rôle dans son exfiltration, mais « sans y participer » [1], François Hollande a fini par reconnaître son mensonge en confirmant les informations de Jeune Afrique selon lesquelles le dictateur burkinabè a bien été emmené en Côte d'Ivoire par un hélicoptère puis un avion des forces françaises. Plus inquiétant, les propos de François Hollande sur les conditions de l'exfiltration de Compaoré, « il y a eu des attaques, il y a eu des réponses » sous-entendent la possibilité d'un engagement armé des militaires français. Si le président français assure avoir agi pour une évacuation « sans drame », en confiant Compaoré à un régime ivoirien "ami" peu enclin à l'extrader, il lui a surtout permis de se soustraire à d'éventuelles poursuites judiciaires au Burkina Faso. L'enquête sur l'assassinat de Thomas Sankara serait donc très largement facilitée si les députés français acceptaient de mener une enquête parlementaire, et dévoilaient les documents classés de l'époque.

Nous avons le devoir de soutenir le peuple burkinabè dans sa période de transition, dans ses avancées démocratiques, et dans la justice, au nom de l'amitié franco-burkinabè, si souvent vantée.

CONCLUSION

Nous avons rassemblé dans le présent dossier un certain nombre d'éléments qui nous amènent à penser que la France est impliquée dans l'assassinat de Thomas Sankara, un président africain en exercice, dont la politique et les prises de position étaient jugées contraires aux « intérêts de la France ». Un assassinat qui marqua aussi la fin d'un espoir pour tout le continent africain. Un crime particulièrement emblématique de la Françafrique, avec laquelle le président François Hollande a promis de rompre, comme son prédécesseur et d'autres candidats avant lui. L'annonce de cette volonté doit être enfin suivie de faits : la nouvelle majorité présidentielle a aujourd'hui l'opportunité d'accéder à une demande qui avait été rejetée sous la précédente mandature, celle de mettre en place, enfin, une commission d'enquête parlementaire pour faire toute la lumière sur le rôle exact des institutions et services français de l'époque. Au regard des récents événements au Burkina Faso, il semble aujourd'hui primordial que notre pays marque un réel soutien au peuple burkinabè qui a plus que jamais soif de vérité et de justice sur l'assassinat de Sankara.

Il en va de la crédibilité du Parlement, de la fiabilité de notre système démocratique, de l'amitié entre les peuples de nos pays, et de la fin de l'impunité dont jouissent les acteurs de premier plan de la Françafrique depuis plus de 50 ans.

A l'instar de ce qui s'est passé en Belgique pour le meurtre de Patrice Lumumba, nous pensons qu'une enquête parlementaire en France peut permettre de faire émerger la vérité. En effet l'assassinat du premier ministre congolais a été élucidé par la justice belge sous l'impulsion de François Lumumba qui a porté plainte contre X, et du sociologue belge Ludo de Witte.

Au cours d'un débat parlementaire le 5 février 2002, Louis Michel, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, avait déclaré au nom du gouvernement :

« À la lumière des critères appliqués aujourd'hui, certains membres du gouvernement d'alors et certains acteurs belges de l'époque portent une part irréfutable de responsabilité dans les événements qui ont conduit à la mort de Patrice Lumumba. Le Gouvernement estime dès lors qu'il est indiqué de présenter à la famille de Patrice Lumumba et au peuple congolais ses profonds et sincères regrets et ses excuses pour la douleur qui leur a été infligée de par cette apathie et cette froide neutralité. »

(Source:

http://www.congoforum.be/fr/belgiquedetail.asp?subitem=29&id=160976&Congofiche=selected)

La France, qui se réclame de valeurs universelles que les députés burkinabè et la veuve de Thomas Sankara ont rappelées dans leur courrier aux parlementaires français en 2011, se doit aujourd'hui de répondre aux demandes de vérité et de justice qui sont plus que jamais d'actualité après la chute du régime Compaoré.

ANNEXE: UN REGIME REPRESSIF, UN PAYS ET SON PRESIDENT IMPLIQUES DANS DE NOMBREUX CONFLITS

Un régime autoritaire, des élections contestées

Blaise Compaoré, numéro 2 pendant la révolution de 1983 à 1987, prend le pouvoir après l'assassinat du président Thomas Sankara, son ami, et « son frère » d'adoption.

Jusqu'à l'adoption de la constitution de 1991, le régime vit sous l'Etat d'exception, tortures et assassinats sont légion. La classe politique actuellement au pouvoir est encore largement dominée par ceux qui ont accédé au pouvoir après l'assassinat du président Thomas Sankara. Souvent issus de l'extrême gauche, ils se sont rapidement reconvertis au libéralisme économique. Ils se sont lancés souvent dans les affaires, favorisés par les positions de pouvoir qu'ils occupent.

Ceux qui visitent le Burkina Faso ne peuvent qu'être choqués par l'arrogance affichée par ces nouveaux riches, dont le quartier Ouaga 2000 est la vitrine, alors que la misère est partout présente dans les quartiers populaires.

Blaise Compaoré a été réélu en novembre 2010 avec 80% des votants. Seule la moitié de la population s'était inscrite sur les listes électorales, et à peine plus de la moitié des inscrits a participé au scrutin, ce qui suffirait à en faire un président bien mal élu. L'opposition a contesté les résultats pour cause de non-respect du code électoral.

De février à mai 2011, le pays a été traversé par des soulèvements populaires, à la suite de la mort de plusieurs collégiens, et des mutineries militaires¹³. L'opposition politique a réclamé le départ de Blaise Compaoré. Le régime a semblé un moment complètement dépassé, Blaise Compaoré a même dû fuir la nuit de la mutinerie de sa propre garde présidentielle. Réprimant d'une main une partie des rebelles - plus de 500 auraient été radiés de l'armée – et distribuant de l'argent de l'autre, il a fini par reprendre la situation en main. Il a notamment organisé des consultations pour des réformes politiques qui ont été boycottées par une bonne partie de l'opposition politique. Parmi les conclusions les plus importantes, on retiendra une amnistie pour le chef de l'Etat et la création d'un sénat! Certains membres du CDP commençaient déjà à faire campagne pour modifier l'article 37 qui limite à deux le nombre de mandats présidentiels consécutifs possibles et permettre à Blaise Compaoré de se représenter en 2015, mais ils n'ont pas été écoutés jusqu'ici. Il ne s'est lui-même toujours pas exprimé sur ses intentions.

En revanche, le dernier congrès en mars 2012 du parti au pouvoir, le CDP, de l'avis les journaux indépendants, a été marqué par la prise en main de la direction par l'entourage du petit frère de Blaise Compaoré, François Compaoré. Ce dernier est pourtant impliqué dans l'assassinat du journaliste Norbert Zongo.

Lors de la préparation des derniers scrutins, législatif et municipal, de décembre 2012, précédés par un enrôlement biométrique des électeurs, 55% seulement de la population en âge de voter se sont inscrits. Ces élections ont fait l'objet d'un certain consensus, bien qu'une partie de l'opposition ait demandé le report pour permettre un meilleur pourcentage d'inscrits. Les élections du 2 décembre 2012 se sont déroulées relativement calmement, en dépit de quelques problèmes d'organisation à déplorer çà et là.

Mais la publication des résultats qui ont consacré, de nouveau, une importante victoire du CDP qui, à lui seul obtient la majorité absolue à l'assemblée nationale et près de 66% des conseillers municipaux aux municipales, a entrainé des contestations des résultats, suivis parfois de violence.

Dans la dernière période, le parti au pouvoir était entré en campagne pour qu'un référendum ait lieu afin que Blaise Compaoré, Chef de l'Etat depuis 27 ans, puisse se représenter aux élections présidentielles alors que la constitution l'en empêche.

L'impunité généralisée pour les tenants du pouvoir de Blaise Compaoré

En décembre 1998, le journaliste Norbert Zongo est assassiné, alors qu'il enquêtait sur la mort d'un employé de François Compaoré, le frère du président, torturé par les militaires de la sécurité présidentielle. De grandes manifestations ont lieu dans le pays. Le pouvoir accepte la création d'une commission d'enquête indépendante à laquelle ont participé des membres de la société civile burkinabè mais aussi Robert Ménard, secrétaire général de Reporters Sans Frontière. Le rapport de cette commission identifie des membres de la sécurité présidentielle comme suspects. Par ailleurs, ce vaste mouvement populaire obtient des aménagements dans les institutions. Un premier inventaire des disparitions et assassinats est établi. Le président Blaise Compaoré organise une journée du pardon et indemnise les familles. Mais en réalité la lumière n'est pas faite sur les responsables des assassinats.

C'est ainsi par exemple qu'un ancien ministre des Sports du Burkina, Jean Pierre Palm, reçu alors régulièrement en visite en France, a été accusé d'avoir assisté à des tortures par une de ses victimes après le 15 octobre 1987¹⁴.

Le véritable homme fort de l'armée n'est autre que le colonel major Gilbert Diendéré, chef d'état-major particulier du président Blaise Compaoré et commandant de la sécurité présidentielle. Diendéré a été décoré de la légion d'honneur en mai 2008. Ce sont des hommes sous son commandement qui ont assassiné le président Thomas Sankara en 1987, puis qui ont défrayé la chronique à propos de l'assassinat du journaliste Norbert Zongo. Ce sont encore des membres de la sécurité présidentielle qui ont tiré à balles réelles sur les d'étudiants lors de la répression d'un mouvement revendicatif en juin 2008.



Hyacinthe Kafando, le chef du commando qui a assassiné le président Thomas Sankara, était député du CDP (Congrès pour la démocratie et le progrès, le parti de Blaise Compaoré) à l'Assemblée nationale, lors de la précédente législature.

Les responsables de l'assassinat de Norbert Zongo n'ont toujours pas été officiellement identifiés par la justice qui a prononcé un non-lieu en 2006. Avant l'insurrection, si la presse est relativement libre, des

¹⁴

journalistes et des artistes très engagés continuent à être menacés très régulièrement ou sont censurés. Aussi, la montée de François Compaoré comme potentiel successeur de Blaise Compaoré consacrerait cette impunité alors qu'il est impliqué dans l'assassinat de Norbert Zongo.

Dernier exemple, l'ex-directeur de la douane, Ousmane Guiro, soupçonné d'un détournement de près de 19 millions de FCFA, dont une partie a été retrouvée chez lui, a pu se présenter aux élections municipales.

Le Burkina impliqué dans les guerres au Libéria, en Sierra Leone, en Angola, en Côte d'Ivoire et au Mali.

L'ex président Blaise Compaoré était régulièrement sollicité pour jouer le rôle de médiateur dans de nombreux conflits. Son passé trouble devrait pourtant plutôt le disqualifier définitivement.

Blaise Compaoré et Kadhafi ont en effet aidé Charles Taylor et ses amis à préparer l'assaut contre le Libéria fin 1989, avec la complicité de la Côte d'Ivoire et la bienveillance de réseaux françafricains. Des troupes du Burkina ont même été engagées sur le terrain. Un conflit qui a duré jusqu'en novembre 2000 après s'être étendu en Sierra Leone. « Le résultat de cet exercice criminel a été le meurtre, le viol et la mutilation de 500.000 personnes en Sierra Leone et de près de 600.000 au Liberia », affirmait M. Crane ancien procureur du Tribunal spécial des Nations unies pour la Sierra Leone (TSSL) 15. Il poursuivait : « Charles Taylor était "la pièce maîtresse d'un plan géopolitique de dix ans" mis en œuvre à la fin des années 80 par le Libyen Mouammar Kadhafi. Il s'agissait de recruter des individus qui fomenteraient la rébellion, s'empareraient du pouvoir dans leur pays et deviendraient des pions de Kadhafi qui, ainsi, aurait les mains libres en Afrique de l'Ouest. Nous avons des preuves incontestables de cela. » Parmi les individus ainsi recrutés se trouvaient Foday Sankoh, ancien chef du RUF (Front révolutionnaire uni) ; Blaise Compaoré, actuel président du Burkina Faso. »

Plusieurs interventions récentes au TSSL mettent en cause le Burkina et particulièrement Blaise Compaoré, mis sur le même plan que Mouammar Kadhafi et Gilbert Diendéré pour leurs soutiens à Charles Taylor (voir http://www.thomassankara.net/spip.php?article1069 et http://www.thomassankara.net/spip.php?article1072).

Mme Louise Arbour, ancien Haut-Commissaire aux droits de l'Homme pour les Nations unies, devenue présidente de l'ONG International Crisis Group, écrit dans l'International Herald Tribune du 26 novembre 2009 : « Monsieur Compaoré, lui-même ancien soldat putschiste et parrain politique de Charles Taylor n'est pas le mieux placé pour prêcher les vertus de la démocratie et du pouvoir civil » alors qu'il est choisi comme médiateur en Guinée.

En mars 2000, un rapport de l'ONU ¹⁶ accuse le Burkina et son président de trafics d'armes et de diamants au profit de l'UNITA en Angola. L'embargo contre le Burkina est alors évité de justesse, probablement grâce au lobbying des diplomates et réseaux français.

Plus récemment, les « rebelles ivoiriens » ont lancé leur offensive depuis le Burkina Faso, plongeant le pays dans une guerre civile¹⁷. Leur chef Guillaume Soro, déclarait en octobre 2008 à propos de Compaoré : « C'est mon mentor, je n'ai pas honte de le dire. Il m'inspire, il m'a énormément donné, il est à mes côtés. Sans lui, je

¹⁵ United States Department of State (Washington, DC), 11 avril 2006

http://blaisecompaore2015.info/L-implication-du-Burkina-dans-le. L'intégral du rapport est disponible en français à l'adresse http://www.un.org/News/dh/latest/angolareport_fr.htm

¹⁷ Un rapport de Global Witness de mars 2003, intitulé "*The Usual Suspects Liberia's Weapons and Mercenaries in Côte d'Ivoire and Sierra Leone Why it's Still Possible, How it Works and How to Break the Trend A"*, met encore largement en cause le Burkina Faso

https://www.globalwitness.org/sites/default/files/import/The%20Usual%20Suspects.pdf

ne serais pas ce que je suis. 18 » En octobre 2009, un rapport de l'ONU pointait le réarmement des rebelles ivoiriens à partir du Burkina Faso ¹⁹. Ce réarmement était en contradiction avec les accords de Ouagadougou pour lesquels Blaise Compaoré était le médiateur. C'est l'un des éléments importants qui ont conduit à la crise postélectorale en Côte d'Ivoire. D'autres rapports sont parus renouvelant les accusations de détournement de l'embargo le Burkina Faso, en 2011 (voir par http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/2011/272), et 2014 (voir http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/2014/266).

Pour ce qui est du Mali et du rôle du Burkina Faso dans le conflit qui éclata au nord du pays, en 2012, Le Burkina Faso n'a pu cacher longtemps ses liens avec certains acteurs de la guerre, à telle point qu'aujourd'hui il a fini par perdre son rôle de médiateur dans le conflit. Il est depuis les élections maliennes fortement contesté par la partie malienne. Et pour cause ! L'un des discrets proches collaborateurs, de Blaise Compaoré n'est autre que Moustapha Ould Chafi, personnage de l'ombre mais pourtant central dans toutes négociations dans le Nord du Sahel, à qui l'on prête des liens avec les chefs d'Aqmi qui auraient contribué à la libération des otages espagnols en 2010²⁰.

Alors que les Maliens estimaient que les choses devaient se régler entre Maliens, Blaise Compaoré et son ministre des Affaires étrangères Djibril Bassolé n'ont eu de cesse de légitimer Ansar Dine et le MNLA comme partenaires dans la négociation. Le 26 juin 2012, le chef du MNLA en déroute à Gao, Bilal Ag Chérif a eu la vie sauve grâce à son évacuation en hélicoptère par l'armée burkinabè. Une partie des dirigeants du MNLA se sont ensuite réfugiés à Ouagadougou et y ont même tenu le congrès de leur mouvement en janvier 2013. Et c'est toujours à Ouagadougou que les différentes factions de la rebellion tiennent leurs réunions de concertation.

Des informations évoquent la duplicité du Burkina Faso dans la crise malienne : « selon les services de renseignements français, des armes auraient récemment été livrées, via le Burkina Faso, au Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao), implanté dans la région de Tombouctou, au Mali. » peut-on lire sur le site de Jeune Afrique le 5 septembre 2012²¹ suivi d'une autre information tout aussi importante : « lors de son dernier séjour parisien, en août, Djibrill Bassolé, le ministre burkinabè des Affaires étrangères, a proposé à l'Élysée et au Quai d'Orsay la médiation du Qatar dans la crise au Nord-Mali. », alors que le Qatar pourrait être un des financiers des groupes armés qui sévissent dans la région²².

¹⁸ Fraternité Matin(Abidjan), 1er octobre 2008.

Rapport téléchargeable sur http://blaisecompaore2015.info/L-ONU-pointe-le-rearmement-des

²⁰ « L'homme qui murmurait à l'oreille des chevaux », *Jeune Afrique*, 23 septembre 2010.

[«] Sahel, qui livre des armes au Mujao », Jeune Afrique, 5 septembre 2012.

Voir *La France en guerre au Mali, enjeux et zones d'ombres* ouvrage collectif de l'association SURVIE, Edition Tribord, 249 pages, 7 €



Contact presse:

Ophélie Latil, Secrétaire générale - communication et relations presse ophelie.latil@survie.org 01 44 61 03 25